

Il nous faut savoir, monsieur l'Orateur, où commencent la juridiction et l'intérêt national du gouvernement fédéral et où commencent l'intérêt et la juridiction du gouvernement provincial. Cette question devait même être discutée lors de la dernière conférence constitutionnelle, mais elle ne l'a pas été à la satisfaction des parties en présence. Ces problèmes, comme plusieurs autres, entraînent en longueur au Canada.

Voilà ce qui est essentiel. Voilà la réponse que nous attendons avant de nous embarquer dans cette galère, afin que les relations fédérales-provinciales qui sont déjà passablement pourries ne se détériorent pas davantage.

Dans son discours, et c'est techniquement très faible, le ministre a dit, et je cite:

... l'extension du service de télévision dans les deux langues à tous les Canadiens où qu'ils soient et quelle que soit leur langue maternelle ...

Plus loin, il disait, et je cite:

Ce satellite parlera anglais et français. En d'autres mots, il parlera la langue du Canada.

Monsieur l'Orateur, le 1^{er} mars 1969, *Le Droit* d'Ottawa—un journal bien connu—publiait un article intitulé «Eric Kierans expose les objectifs du nouveau ministère des Communications», dans lequel on pouvait lire, et je cite:

... en termes assez confus, M. Kierans a déclaré vendredi que son nouveau ministère des Communications ne pourra dissocier complètement le contenant et le contenu des messages qu'il transmettra.

Le ministre disait, lors de l'étude en comité de la deuxième lecture du bill C-173, et je cite:

Le ministère des Communications, comme je l'ai dit, s'occupera du moyen de transmettre le message et non du message lui-même ...

Mais le ministre s'empresse de dire, et je cite:

... mais ajoute le ministre, on ne peut dissocier les deux.

On dit oui, mais on dit non. On est d'accord, mais on ne l'est pas.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, il faut agir honnêtement et tirer la situation au clair.

L'honorable ministre affirmait plus tard, et je cite:

Le ministère des Communications ne deviendra pas un ministère à deux dimensions, préoccupé exclusivement des moyens et négligeant la fin.

Quelle est donc cette fin? Quels sont les moyens que le ministre entend prendre en vue de favoriser l'établissement de meilleures communications relativement aux aspects technique, culturel et social au Canada? Quel est le but ultime que poursuivent l'honorable

ministre, son ministère et «Téléstat Canada», puisqu'il semble aujourd'hui que nous ne puissions nous-mêmes le découvrir.

Monsieur l'Orateur, si nous comparons les dires de l'honorable ministre au contenu du bill et à son premier discours sur le sujet, nous ne pouvons que demeurer très perplexes sur les véritables intentions du gouvernement fédéral.

D'ailleurs, M. Michel Roy, dans un article publié dans *Le Devoir* du samedi 22 février 1969, cernait admirablement bien le problème qui se pose en particulier pour le Québec, et je cite:

Donc d'un côté le Québec entend mettre en place un immense et complexe réseau de télécommunications dont la vocation serait à la fois culturelle et éducative, économique et scientifique, administrative et sociale, et dont l'ampleur apparaît vertigineuse si l'on songe aux possibilités encore insoupçonnées de l'électronique et de ses innombrables applications; mais, d'un autre côté, le développement des éléments fondamentaux de ce complexe, la radio et la télévision, est singulièrement entravé par des barrières d'ordre constitutionnel, d'ordre politique, d'ordre financier.

En effet, conclut Michel Roy, si Radio-Québec ne parvient pas à obtenir un permis de diffuser et si, d'autre part, l'initiative prise par le Québec dans le domaine des satellites provoque les réactions que l'on sait, si enfin les limitations budgétaires qu'impose l'état des finances amène le gouvernement à comprimer les dépenses au chapitre de la radio-télévision éducative, il est alors permis de se demander comment et quand pourra naître un «réseau global et intégré de communication» tel que l'envisage le Bureau de développement audio-visuel du Québec, véritable cerveau de la politique de télécommunication.

● (3.40 p.m.)

Après lecture de cet article, monsieur l'Orateur, je me pose deux questions. Est-ce que nous serons dotés de deux réseaux de satellites, celui du Canada et celui du Québec? Il semble, d'après le premier ministre du Québec, que nous le serons, puisqu'il ne se passe pas une semaine que le premier ministre du Québec ou ministre fédéral des Communications (M. Kierans) ne se répandent l'un et l'autre en vantardises et en déclarations à l'emporte-pièce, chacun en faveur de son propre réseau de satellite.

Nous voulons savoir, monsieur l'Orateur, si nous allons continuer encore longtemps de payer en double et de jouer ainsi aux fous.

D'après ce que nous en savons, il semble que, dans ce domaine comme dans les autres, les services et les coûts seront doublés et que les taxes devront être augmentées, puisqu'il en coûtera le double aux Québécois pour être dotés de leur propre service, étant donné leur crainte de l'ingérence possible du gouvernement d'Ottawa.